



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 47898

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la situation du lycee Condorcet de Lens (Pas-de-Calais). Ce lycee, qui compte a ce jour 1 484 eleves, etait en surcharge et a beneficie de ce fait d'un desengorgement vers le nouveau lycee de Wingles. Cette mesure positive a ete cependant malheureusement accompagnee de suppressions de postes : un poste de surveillant, un poste de conseiller d'education, une quinzaine de postes d'enseignants, sans compter les suppressions de postes de personnel de laboratoire et d'entretien. Alors que le bassin emploi-formation de Lens-Henin-Beaumont obtient les plus faibles resultats au baccalaureat de l'academie, que celle-ci est la derniere dans le classement national et que le taux de chomage du departement est de plus de 16 % de la population active pour une moyenne nationale de 12 %, il conviendrait d'allouer a ce lycee des moyens en proportion avec ses besoins reels : - ouverture d'une 12e seconde pour allger les effectifs par classe car, si baisse d'effectifs il y a eu, les classes n'en demeurent pas moins bondees ; maintien de la terminale litteraire destinee a disparaitre et creation d'une section de soutien pour les eleves doublants ou en difficultes ; arret des suppressions de postes et creation de postes de surveillants pour garantir la securite dans ce lycee qui compte pas moins de quatre acces sur une etendue de 10 000 metres carres. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de permettre a ce lycee de disposer d'un enseignement de qualite.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgetaire rigoureux, le budget 1997 preserve les moyens necessaires a la realisation des objectifs prioritaires de l'education nationale et, grace a une meilleure repartition, respecte les engagements qui ont ete pris. Pour le second degre, le budget se traduit par une reconduction des moyens devolus a l'enseignement, malgre la tendance globale a la diminution des effectifs, amorcee depuis la rentree 1996. Cette tendance globale traduisant des situations en realite tres contrastees sur l'ensemble du territoire national, les moyens d'enseignement necessaires a l'accueil d'importants effectifs supplementaires encore prevus a la rentree 1997 dans quelques academies ont ete finances par redeploiement, des retraits d'emplois etant operes dans d'autres academies. L'academie de Lille, quant a elle, continuant a enregistrer une baisse sensible de ses effectifs d'eleves du second degre a la prochaine rentree et connaissant une position legerement favorable au regard du bilan interacademique, se voit retirer 40 emplois et 700 heures supplementaires. En ce qui concerne plus particulierement le lycee Condorcet de Lens, les moyens etant arretes globalement par l'administration centrale pour chaque academie, le recteur de l'academie de Lille est seul en mesure d'indiquer de quelle facon il a appreeie la situation de cet etablissement au regard des autres lycees de son ressort et quelles consequences il en a tire lors des repartitions de moyens. Il convient donc de prendre directement son attache pour obtenir toutes les precisions souhaitees sur les conditions de la preparation de la prochaine rentree scolaire au lycee Condorcet de Lens.

Données clés

Auteur : [M. Auchedé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47898

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 3 février 1997, page 457

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1401